

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2018570	Date d'inspection Le 09 février 2024	
Nom de l'établissement La Boussole IV		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Kyleigh Roy		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	14 déc. 2023	09 févr. 2024
Commentaires : L'administratrice a soumis la planification à l'inspectrice par courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune inspection n'a été effectuée sur les lieux.			

original signé par
Kyleigh Roy

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 février 2024

Date

original signé par
Rachel Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 février 2024

Date